

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: (24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terre avant d'atteindre le but ou s'ils doivent être tirés de plein fouet : dans ce dernier cas, ce qui peut arriver de plus fâcheux, c'est que les obus agissent comme des projectiles pleins.

« Le 27 juin, les essais furent repris, et l'on tira avec des projectiles pleins, 10 coups par pièce, sous un angle de 25°. Les portées moyennes furent 5210^m pour le Whitworth et 4296^m pour les Armstrong. Le lendemain on tira encore 10 coups par pièce avec 33° d'élévation : les boulets Whitworth furent lancés à une distance de 8000^m et les Armstrong à 6220^m. Ainsi pour des angles de 25° à 33°, le canon Whitworth bat ses compétiteurs par une supériorité de portée de 914^m et 1780^m.

« Dans ces circonstances, et pour un même canon, les différences entre les portées maximum et minimum se sont élevées jusqu'à 457^m. Il est évident qu'un tir à de pareilles distances ne peut être employé que pour lancer des obus dans une ville ou dans un camp.

« Les cannelures du canon à doubles rayures n'ont pas subi la moindre altération pendant les essais qui ont eu lieu jusqu'ici. Les seules traces de détérioration signalées ont été découvertes près du logement du boulet ; cette usure pourrait être diminuée en plaçant en arrière du projectile une bourre, qui aurait pour effet d'empêcher les gaz de passer autour du boulet, et de les forcer ainsi à se consumer entièrement dans la chambre à poudre elle-même. »

Revenons maintenant à Thoune.

(A suivre.)

Le Conseil fédéral a nommé instructeur d'artillerie de seconde classe M. le lieutenant d'artillerie *Wild*, de Zurich, et sous-instructeur de la même arme M. le sous-lieutenant *Hunziker*, d'Arau.

Antérieurement le Conseil fédéral avait accordé au major *Lehmann* de rentrer dans le corps d'instructeurs d'artillerie de II^e classe

La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, ~~7 fr.~~ 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Rédaction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.